



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

La Poste : politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 57671

Texte de la question

M. Daniel Vaillant * attire l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur la suppression de la gratuité de plusieurs services aux agents retraités de La Poste. La prise en charge des abonnements téléphoniques et la délivrance gratuite de la Carte bleue constituent depuis longtemps une aide sociale non négligeable pour un grand nombre d'agents. La suppression de ces avantages impose des charges nouvelles pour les budgets de ces retraités et son annonce, reçue par courrier pendant les fêtes de fin d'année, a été particulièrement brutale. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures il entend mettre en oeuvre pour atténuer les conséquences, pour les retraités les plus modestes, de la suppression de ces aides sociales au sein de La Poste.

Texte de la réponse

La suppression de ces avantages est une décision prise par La Poste en vertu des compétences que lui confère la loi du 2 juillet 1990 modifiée. La Poste a fait l'objet d'un important redressement de cotisations sociales par les URSSAF qui ont considéré que ces avantages constituaient des éléments de rémunération devant être soumis à cotisations patronales et salariales. Par ailleurs, les nouvelles normes comptables obligent La Poste à provisionner au passif de son bilan la valorisation de ces avantages pour toute la durée probable des retraites, soit près de 500 M EUR. Diverses solutions ont été proposées afin d'en réduire partiellement l'impact financier pour les agents retraités de La Poste comme la rémunération des dépôts à vue et l'offre de produits financiers à des conditions particulières. Compte tenu des difficultés que la perte de ces avantages en nature peuvent représenter pour les retraités, le Ministre délégué à l'industrie a demandé au Président de La Poste de réfléchir à d'autres mesures pouvant atténuer l'impact financier de ce changement.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Vaillant](#)

Circonscription : Paris (19^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57671

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 2005, page 1537

Réponse publiée le : 31 mai 2005, page 5626